

**DECISION N°2022-078 du 09 mai 2022
portant nomination du délégué à la protection des données à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et
du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5 et R. 1313-17 à -23 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et notamment ses articles 37 à 39 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Dr Roger Genet ;

Vu la décision n°2019-03-088 du 29 mars 2019 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Madame Bérénice RENARD, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée en tant que délégué à la protection des données.

Article 2. – La présente décision, qui abroge la décision n°2021-285 portant nomination du délégué à la protection des données par intérim, sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 09 mai 2022

Roger GENET